

**PRESENTATION DE LA MAURITANIE SUR L'ETAT  
DU CHARANCON ROUGE DU PALMIER**

**NOUAKCHOTT, 22 JUIN 2017**

**REALISEE PAR :  
Mohamed Ould Kneyta, Chef Service Protection des  
Végétaux/DA/MA**

# **PALMIER DATTIER EN MAURITANIE**

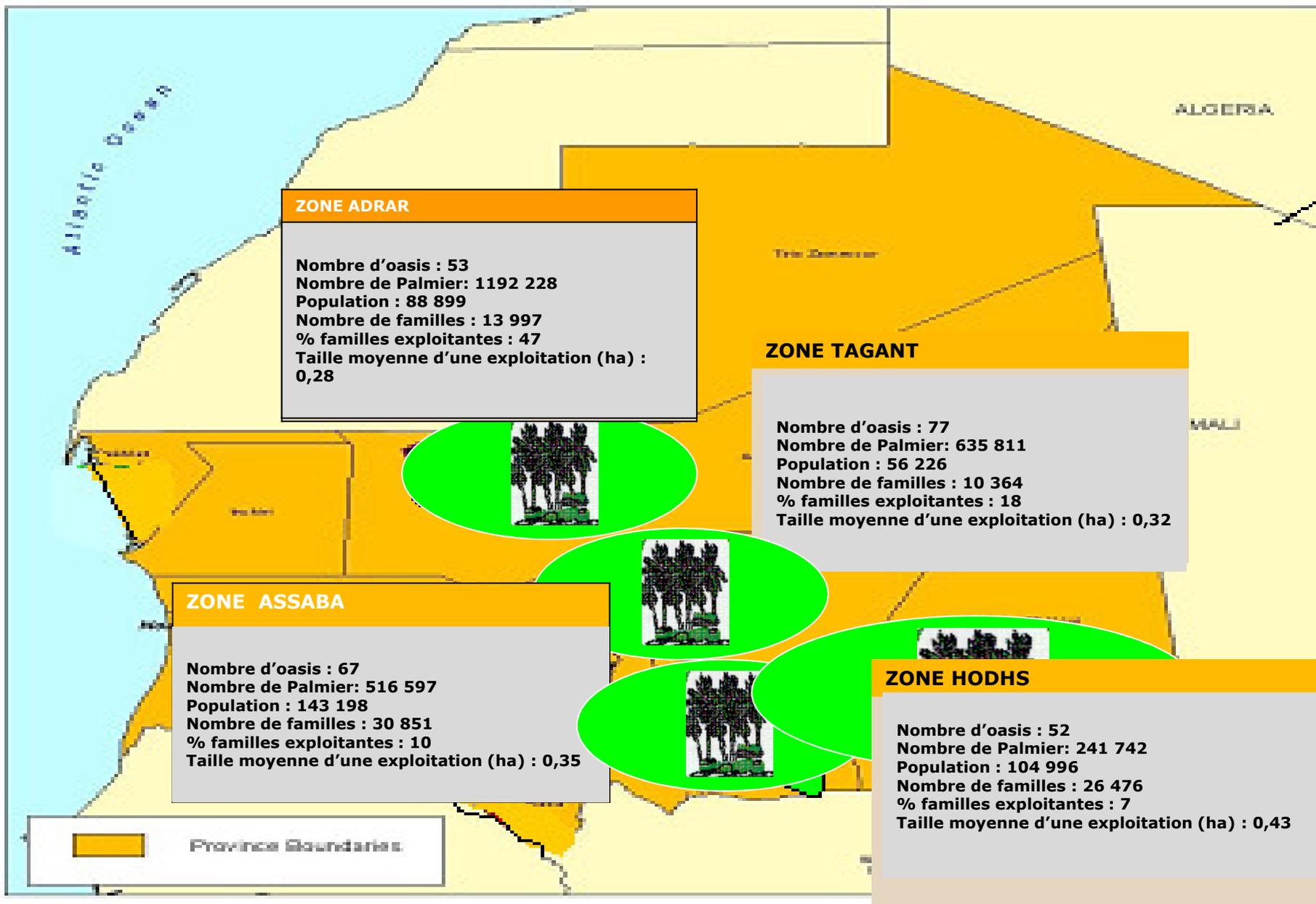


# Palmier dattier en mauritanie

- Le Palmier dattier a été introduit en Mauritanie entre le 7ème et le 10ème après J.C.
- La palmeraie est composée d'environ 2.6 millions de palmiers repartis de façon variable du point de vue Quantitative sur 218 Oasis répertoriées .

Ces Oasis couvrent une superficie estimée à environ 19000 ha réparties dans les régions de l'Adrar, du Tagant, de l' Assaba et des deux Hodhs ha.





 **Zone d'intervention PDDO**

# LUTTE PREVENTIF CONTRE LE CRPTCPM/FAO/RAB/3505/2013



# Lutte preventif CRP en 013



# DANGER INTRODUCTION DU Charançon Rouge du Palmier en Mauritanie

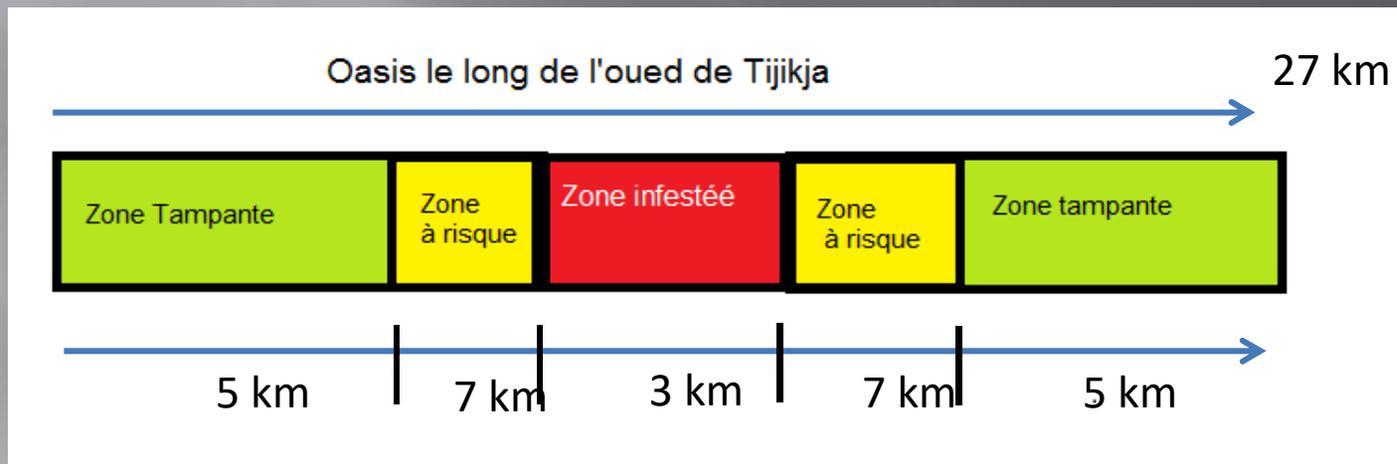
- ▣ Le charançon rouge du Palmier est un ravageur redoutable des espèces phénix (*dactylo fera*, *canariensis*, *Washingtonia*).
- ▣ Présent en Asie dans les années 1970, le charançon était jusque là strictement tropical. Ce n'est qu'en 1980 qu'il apparaît au Moyen-Orient et au Nord de l'Afrique. Il est signalé en Egypte en 1992, Espagne 1993, Palestine 1999, Japon 2000, Italie 2004, Grèce 2005, la France en 2006, Maroc 2008, Lybie 2009, Tunisie 2012 et en Mauritanie 2015.
- ▣ Les palmiers attaqués, au début, présentent peu de symptômes car les larves vivent à l'intérieur du stipe et à la base des palmes rendant ainsi difficile sa détection précoce. Ce qui explique l'implantation de ce ravageur dans les zones du Golf arabe, de l'Europe et de l'Afrique du Nord, malgré d'énormes efforts humains et financiers mobilisés par ces pays.
- ▣ En 2015, l'apparition de ce prédateur à l'Oued de Tidjikja constitue une menace réelle du patrimoine phéonico national d'où la nécessité de prendre des mesures radicales appropriées pour empêcher sa prolifération vers le reste des zones phéonicoles

# Historique de l'apparition du CRP en Mauritanie

- ▣ le 24 décembre 2015, les attaques dus au charançon rouge ont été signalées par le service de protection des Végétaux de la Direction de l'Agriculture (Ministère de l'Agriculture) dans certains vergers phoénicicoles situés dans les oasis de l'oued Tijikja notamment dans les vergers bien arrosés près de la ville de Tijikja et dans les vergers où les producteurs ont introduit les cultivars étrangers comme Barhi, Rotana, Maktoume, Khalas

# Protocole adopté pour lutter contre le CRP

- Ce protocole est fondé sur une gestion intégrée basée sur 7 actions principales:
- *Au niveau Technique :*
- **Zonage** : délimitation des zones : infestée, à risque et tamponne



- **Eradication**: des palmiers symptomatique du CRP quelque soit leur niveau d'infestation (Abattage, et incinération par le feu)



# Suite protocole

**Détection précoce:** (surveillance quotidienne de la zone infesté, chaque 2 semaine pour la zone intermédiaire, et chaque deux mois pour la zone tamponne)





# SUITE PORTOCLE

- ▣ **Piégeage du ravageur** : pièges de lutte dans la zone infestée et pièges de surveillance dans le zone tamponne



# Suite protocole

## Traitements chimiques préventifs (avec alternance des produits):

- ▣ imbiber les rejets et la base du stipe du pied mère et le stipe lui-même sur un à deux mètres de haut en commençant de haut vers le bas et en traitant par sections verticales. La solution insecticide doit gorgée la base des pétioles, des palmes et de la base du stipe, zones où les femelles vont déposer leurs œufs après avoir forer un trou dans ces tissus vivants,
- ▣ 5ml insecticide /15L eau
- ▣ Le traitement par bain est renouvelé toutes les 4 semaines pour la Zone infestée.
- ▣ Injection des palmiers des Zriba infestées 10 ml insecticide par lettre ( dose 0.5 L /palmier)



# SUITE PROTOCOLE

- ▣ *Au niveau législatif:*
- ▣ Interdiction de la circulation des rejets et du palmier dans la wilaya de Tagant
- ▣ Application de textes réglementaires (Arrêté CRP, Lettre Circulaire Madame la Ministere)
- ▣ Renforcement des mesures phytosanitaires

# Moyens misent en Œuvre pour éradiquer le CRP

- ▣ Au lendemain de la confirmation du CRP à Tijikja le Département de l'Agriculture a procédé à :
  - ▣ la désignation d'un comité national présidé par le Chargé des missions de Madame la Ministere et composé des Directeurs centraux du MA
  - La constitution d'une équipe technique chargé d'exécuter le Programme National de lutte contre le CRP, cette équipe est constitué comme suit: :
    - Un superviseur national et son assistant
    - Deux contrôleurs
    - 09 cadres ( chef d'équipe)
    - 20 Ouvriers( recrutés au besoin)
    - 3 Chauffeur
    - ouverture d'un compte au trésor public dénommé CRP pour la prise en charge de fonctionnement des équipes et l'achat des équipements et produits
- La FAO a mis en place un TCP d'assistance technique pour contrôler le CRP en Mauritanie de 435 000 Dollar, ce TCP a permis l'acquisition des Phéromones, produits chimiques, Matériel et outils de dissection en plus de renforcement de capacité humaines national à travers des ateliers de formations et voyage d'étude pour les cadres MA et les agriculteurs

# Suite plan action lutte contre CRP

- ▣ La FAO a mis en place un TCP d'assistance technique pour contrôler le CRP en Mauritanie de 435 000 Dollar, ce TCP a permis l'acquisition des Phéromones, produits chimiques, Matériel et outils de dissection en plus de renforcement de capacité humaines national à travers des ateliers de formations et voyage d'étude pour les cadres MA et les agriculteurs
- ▣ Les phéromoneurs ont constitué dès le premier jour un comité de veille pour faciliter l'équipe technique technique du Ministère





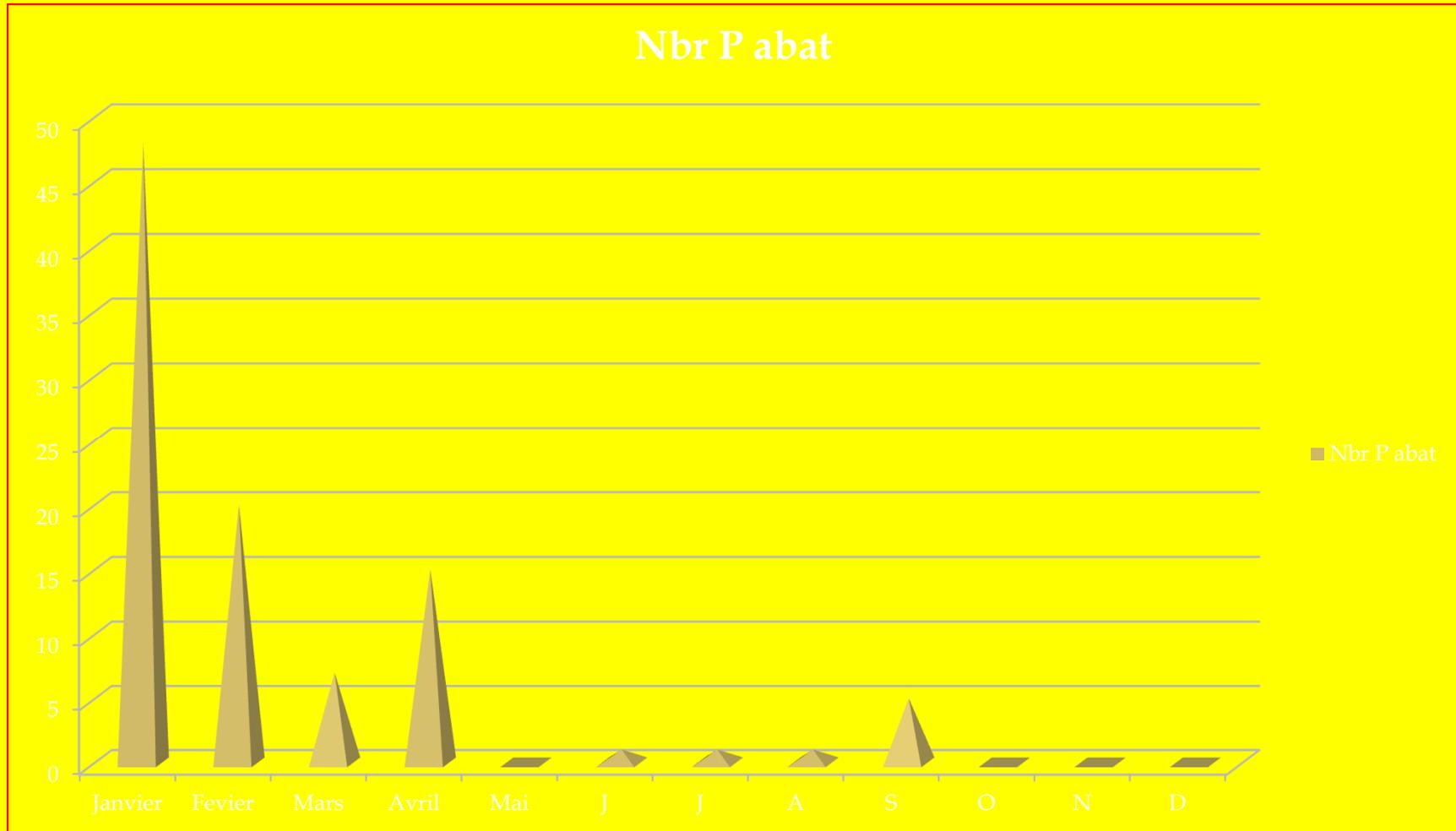
## Synthèses des Activités Réalisées par l'équipe CRP à Tijikja

- le premier foyer d'un rayon d'environ 300 mètre a abrité 103 palmiers infestés appartenant à 22 Zribas, ces palmiers ont été détruit par le feu
- le deuxième foyer distant d'environ 1500 mètre du premier a abrité un palmier infesté qui a été détruit par le feu
- 36 pièges ont été installés dont 29 pièges de lutte et trois pièges de surveillance
- Les pièges de lutte ont capturé 88 insectes
- 39 000 palmiers le long du Oued de Tidjikja ont été inspectés trois fois
- 59 600 palmiers ont été traités par bain dont 7800 ont été rappelés quatre fois
- 733 palmiers ont été injectés deux fois
- 2199 palmiers ont été marqués le Hook( gel attractif et létal pour le CRP)

# Bilan des palmiers éradiqués

N° d'exploitat	Nom du propriétaire	Nbre des plants affectés et abattus	Cultivars
1	Mine OuldAbdoulah	1 9 dont 3 échantillonné	Mehboula 7, Tenterguel 1, bezoul 3, Ahmar Dli 1, AlftBehoua 1, NakhlaSafra 1, tiguider 1 tiferd 1, tenterguel 1, oumaereiche1, lemdine 1
2	Med LemineOuldZeine	15	Oumouaereich 2, ahmar 1, Tenterguel 5, Tiguidert 1, mehboula 2, Kerwade 2 , Berhi 2
3	Med OuldSidiOuldDidi	22	Alftbehoua 3, Tamazad 2, Tejenent 2, Ahmar 1, Kerwade 4, Mâle 1, AlftTamazad 4 , tiferd 1, sekanni hamredli 1
4	DahOuldSenhour	5 dont 1 échantillonné	Berhi 1, Sekani1, Mehbula 1, Bezoul 1 1 Besoul
5	Salem Ahmed Jidou	6 dont 1 échantillonné	tenterguel 2, Kerwade 1, besoul 1 mahboule 2
6	Edy O Taleb	3	Alft aicha 2, tenterguel 1
7	IsselmouBoukhary	6	Bezou 1, Tiguidert 1, emacin 1, mehboula 1 Selmedine 1 , tengeruel 1
8	Sidi Choumade	1	Besoul 1
9	Mohamed abdellahiZeine	5	Mehboula 4 , Alftbehoua 1
10	Khattar Alioune	3	Basbrek 1, Mejhoul 1, Kerwade 1
11	El MostaphaDidi Sid Ahmed	1	Tenterguel 1
12	Bamba Elemine	3	Mehboula 1, Bezoul 2
13	Mohamed Taleb	1	Mehboula 1
14	Ennemine 0. mawloud	3	Alf khadre 1, Tenterguel 1, Sikani 1
15	Ehlhamme	1	Mehboul 1
16	Sidi 0. Klive	1	Mehboul 1
17	Ahmedou O. Mohamed Elmoustapha	1	Khaloumou
18	Ehlkerkoub	1	Tenterguel
19	EhlEljoul	1	Tenterguel
20	EtalebMoh O Lemrabet	1	Alvetlehnouche
21	Limam O Bih	1	Alvekhadra
22	Edah O Alyoun	2	Ehmar, tenterguel
23	Med Elhafed Khlil	2	Ahmar, Tiferte
<b>TOTAL</b>		<b>104</b>	

# Nombre palmiers abattus en 2016

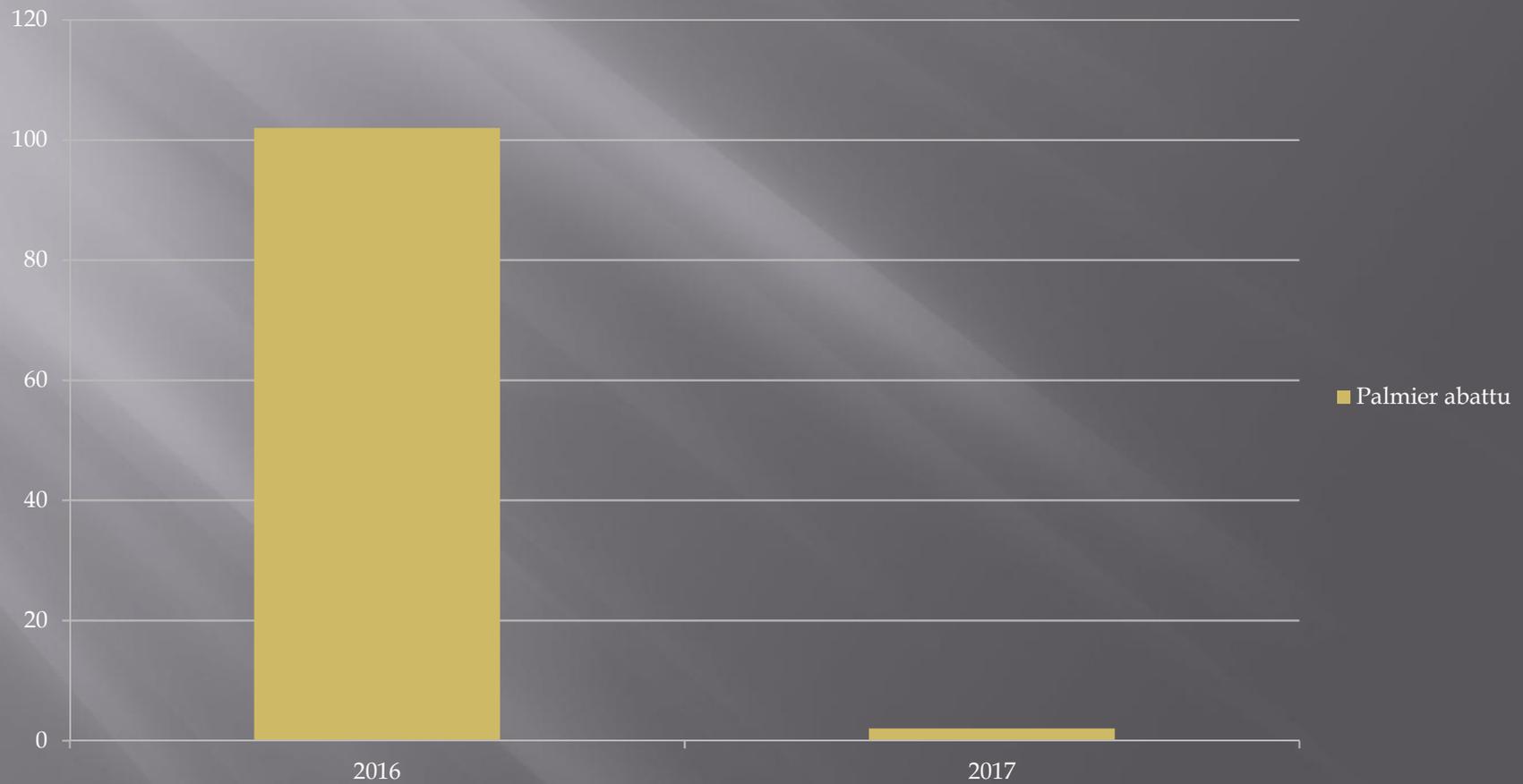


# Insectes captures par les pieges 2016



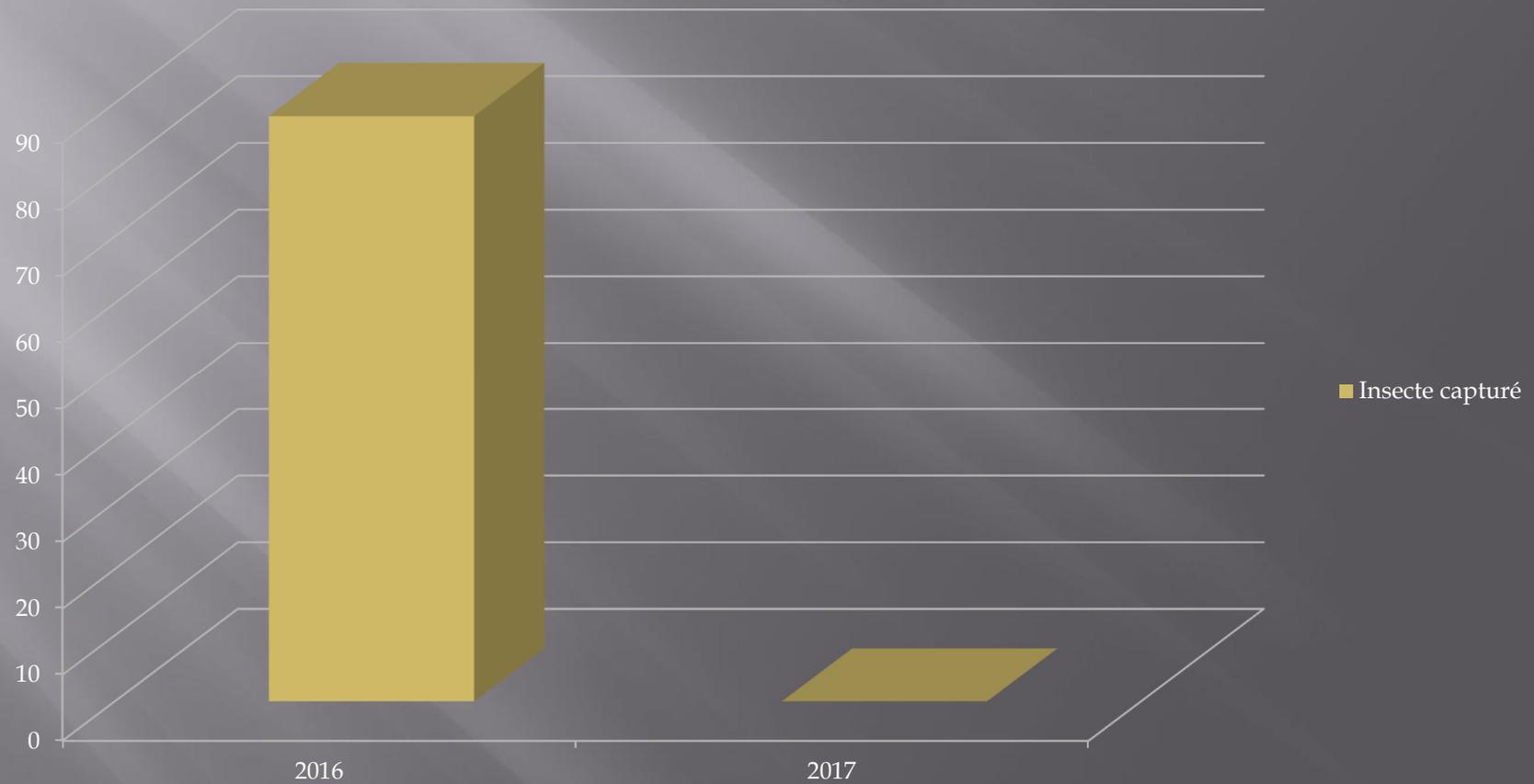
# Bilan Palmiers 2016

## Palmier abattu



# Bilan insectes captirés par piège 2016/2017

Insecte capturé





# Fiche suivi pièges

Situation des pièges en février 2016																																
No piège		Zone	Date																										Total			
			Février																													
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26		27	28	29
1	Mine abdoullah	El wasta	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	1	1	0	6
2	Med Lem Zein	El wasta	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	2	0	0	5	
3	Med Sidi Diddi	El wasta	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
4	Med Abd Senhourri	El wasta	-	0	0	-	-	-	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
5	Sidi Choumad	Ezirié	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
6	Edy Taleb	El wasta	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
7	Salem ahmed Jidou	El wasta	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	Med abdel o Zein	El wasta	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
9	Mostapha o didi o sid ahmed	El wasta	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Khattar o Alioune	El wasta	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux																											16					





# Perspectives

- ▣ *A l'issue de l'évaluation des actions jusqu'ici menées et de l'évolution de la situation, il s'impose de continuer cette stratégie qui a permis de contrôler le ravageur , au mois pendant le deux prochaines années, et de la renforcer par les actions suivantes :*
- ▣ *Lancement d'une campagne musclée d'élagage ,d'inspection approfondie, et de traitement chimiques par bain et injection pour tous les palmiers des zones infestées et intermediaires, justé après la guetna*
  - La réactualisation de l'arrêté portant N° 0654/ MDR relatif à la lutte contre le charançon rouge du palmier (CRP) du 26 Mars 2014 ;
- ▣ *Continuer les opération de sensibilisation et de communication au niveau local et national pour une adhésion des propriétaires des zribas dans le travail de surveillance et de diagnostic ;*



**Merci pour votre attention**